

Procès-verbal

Le jeudi 11 mars 1971.

(1)

Conformément à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des transports et communications se réunit aujourd'hui, à 9 h. 30 du matin, pour étudier le bill C-186, intitulé: «Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1^{er} janvier 1970 jusqu'au 30 juin 1971, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada et de certaines obligations qu'émettra Air Canada».

Présents: Les honorables sénateurs Robichaud (président suppléant), Burchill, Denis, Hollett, Kinnear, Langlois, Michaud, Pearson, Smith et Sparrow (10).

Présents, mais ne faisant pas partie du Comité: Les honorables sénateurs Aird, Benidickson, Cook et Grosart (4).

Aussi présent: M. Pierre Godbout, secrétaire légiste adjoint et conseiller parlementaire.

Sur la proposition de l'honorable sénateur Smith, l'honorable sénateur Robichaud est élu président suppléant.

Une motion est adoptée ordonnant l'impression de 800 exemplaires de la version anglaise et de 300 exemplaires de la version française des délibérations du Comité.

Les témoins suivants sont entendus:

Des Chemins de fer nationaux du Canada et d'Air Canada:

M. R. T. Vaughan, vice-président et secrétaire de la Compagnie.

M. G. M. Cooper, conseil général.

Il est décidé d'imprimer en appendices au présent procès-verbal la pièce «A», document intitulé: «Exposé fait au Comité sénatorial des transports et communications par le représentant des Chemins de fer nationaux, etc.» et la pièce «B», document intitulé: Lois de financement et de garantie des Chemins de fer nationaux du Canada».

Après un débat et sur la proposition de l'honorable sénateur Burchill, il est décidé de faire rapport du bill sans amendement.

A 11 h. 30, le Comité s'ajourne pour l'examen d'un autre bill.

Certifié conforme.

Le greffier du Comité,
Aline Pritchard.